



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

L'Etat reprend la maîtrise de plus de 37'000 m² de terrains dans l'Est lausannois pour créer du logement abordable

Le Conseil d'Etat a accepté la reprise, à son propre compte, de près de 4 hectares de terrains acquis dans les années 70 par les Routes Nationales, soit la Confédération. L'Etat est maintenant l'unique propriétaire de ces terrains situés en majeure partie en zone constructible sur les communes de Belmont-sur-Lausanne et Lutry. Ceux-ci permettront de soutenir une politique de logements abordables pour la population, à proximité de la halte RER de La Conversion.

Dans le cadre du projet de construction du réseau autoroutier vaudois, de nombreux terrains avaient été acquis par les Routes Nationales entre les années 1960 et 1970 dans l'Est lausannois afin de réaliser la bretelle pénétrante dite de « la Perraudettaz ». Regroupés par les remaniements parcellaires, ces terrains forment actuellement une bande de quelque 600 mètres de long par 70 de large.

Le projet de liaison autoroutière étant abandonné, ce site est idéal pour la construction de logements, notamment par sa proximité avec une halte RER ainsi que son environnement calme. Dans un contexte de pénurie de terrains financièrement accessibles pour une grande partie de la population, le Département des infrastructures s'est approché de la Confédération pour reprendre la maîtrise de ces terrains. En regard de l'intérêt général évoqué, cette dernière accepte la cession de ces terrains pour un montant largement inférieur au prix actuel du marché.

La pleine propriété de ce site permet au Canton, en accord avec les Communes territoriales, de viser une densification conforme au projet d'agglomération Lausanne-Morges. L'octroi de droits de superficie devrait permettre à des coopératives d'habitation de répondre aux besoins urgents en matière de logement social ou d'étudiants.

Un fonds existant, géré par le Conseil d'Etat, permettra d'effectuer rapidement le paiement à la Confédération. Une demande ultérieure de crédit sera présentée au Grand Conseil pour la mise en valeur des terrains.

Par cette acquisition, le Conseil d'Etat marque ainsi une première étape importante et concrète dans son engagement à offrir des logements à prix abordable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mai 2012

Renseignements :

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01, DINT, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 40 17, Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), 021 316 74 60, Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial (SDT), 021 316 74 44